



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; M. VOISIN, Conseiller Titulaire ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 28 - FINANCES - HALLE ECONOMIQUE D'IRATY.
PLAN DE FINANCEMENT D'UNE TRANCHE A FIN AVRIL 2009.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

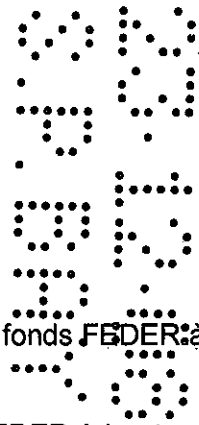
Le projet de la Halle d'Iraty est éligible, dans le contrat d'agglomération de 2003, au fonds FEDER à un taux de 25 %. Un dossier a été déposé en ce sens auprès des services de l'Etat.

Une première tranche du projet au 31 décembre 2008, s'est vue dotée de fonds FEDER à hauteur de 2 000 000 €.

Il est aujourd'hui proposé d'inscrire une seconde tranche de l'opération dans la programmation des fonds FEDER 2000-2006 pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009.

Les travaux de ce projet d'envergure sont en cours de réalisation. Le planning prévoit qu'au 30 avril 2009, l'ensemble du bâtiment sera complètement hors d'eau et hors d'air. De plus, les cloisonnements et équipements intérieurs seront en place.

L'ensemble des travaux devrait être terminé pour la fin de l'été 2009.



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,
Le Conseiller délégué,

Compte tenu du niveau d'avancement prévisionnel du chantier au 30 avril 2009, le calcul précis de l'ensemble des dépenses prévues être payées à cette date représente un montant de 4 000 000 € H.T. A ce montant, il est possible d'ajouter du foncier à hauteur de 10 % de l'assiette éligible, soit 444 000 € H.T.

Le montant total de l'assiette éligible de la seconde tranche du projet à fin avril 2009 s'élève donc à 4 444 000 € H.T.

Le plan de financement de cette tranche est le suivant :

- Europe (FEDER)	1,111 M€
- Etat (FNADT)	0,203 M€
- Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	0,380 M€
- Communauté d'Agglomération	2,750 M€
	<hr/>
	4,444 M€

Cette tranche calculée sur le niveau d'avancement du chantier au 30 avril 2009, modifie le plan de financement global du projet délibéré le 16 novembre 2007, qui s'établit désormais à :

- Europe (FEDER)	3,111 M€
- Etat (FNADT)	0,800 M€
- Conseil Régional Aquitaine	0,800 M€
- Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	1,500 M€
- Communauté d'Agglomération	11,289 M€
	<hr/>
	17,500 M€

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- valider le plan de financement de la seconde tranche au 30 avril 2009 de la Halle Économique d'Iraty tel que présenté ci-dessus ;
- valider le nouveau plan de financement global de l'opération pour un montant de 17,5 M€ sachant que dans l'hypothèse où les subventions sollicitées auprès des partenaires financiers se situeraient à un niveau inférieur au montant prévu dans le plan de financement, la Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage, et la Ville de Biarritz s'engagent à se substituer à ces partenaires, pour assurer le bouclage du plan de financement de cette opération stratégique destinée à renforcer le niveau de compétitivité de l'agglomération sur le marché économique et touristique ;
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à solliciter une aide du FEDER pour cette seconde tranche de travaux

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ